RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

ZONE DE DISTRIBUTION : VEZELAY CHOSLIN

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée présente une qualité bactériologique moyenne du fait des non conformités constatées en 2021. Le suivi régulier du système de chloration reste primordial.
L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.

Indicateur global de qualité

B

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformitées limitées
- C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
- D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 7 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 31 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE DE CHOSLIN. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 84 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « MAIRIE VEZELAY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « MAIRIE VEZELAY »

Quelques conseils

TEMPÉRATURE
Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

FLUOR
Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.fr

Édité le 31/03/2023

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — B — Anomalies régulières

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **90 %**
Valeur maxi : **5 n/100 ml**
Années prises en compte : **2021, 2022**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **22 mg/L**
Valeur maxi : **28 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Nombre de mesures : **358**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0.05 microgramme/L (esa metazachlore)**
Année prise en compte : **2021**

TURBIDITÉ — A — Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **5**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0.3 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau liée à la nature géologique des sols exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **29 °f**
Valeur maxi : **29 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Agence régionale de santé de Bourgogne Franche-Comté - Délégation Départementale de l'Yonne -
Courriel : ARS-BFC-DSP-SE-89@ars.sante.fr